

Appel à candidature
Délégué(e) territorial(e) Basses Cévennes
et chargé(e) de mission Transition énergétique

Statut

Poste de catégorie A à temps partiel de 80% ouvert *prioritairement* aux fonctionnaires.

Détachement ou Contrat à durée déterminée de 3 ans (avec possibilité de reconduction).

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 120 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 111 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public a élaboré avec les partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui va faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans.

L'établissement public compte 78,5 postes (en équivalent temps plein) au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, le parc abrite une population de plus de 67 000 habitants. Leur répartition sur les 120 communes est contrastée : zones rurales à faible densité d'une part, secteurs sous influence urbaine d'autre part. Implanté dans une région peu peuplée et soumise pendant plus d'un siècle à un exode intense, le Parc national connaît désormais une dynamique migratoire positive, amorcée dans les années 90.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac avec son siège et sur 4 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Vallées cévenoles.

Le poste de Délégué(e) territorial(e) Basses Cévennes est à pourvoir, avec un rattachement direct à la direction. Il est basé à Génolhac (30).

Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice, le Délégué territorial Basses Cévennes est affecté à la zone péri-urbaine composée des collectivités adhérentes à la charte du Parc national des Cévennes et membres de la communauté d'agglomération Alès Agglomération, de la communauté de communes Cèze-Cévennes et de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes.

Il représente la direction de l'établissement public sur son territoire de compétence.

Le **délégué territorial Basses Cévennes** est chargé sur environ 60% de son temps de :

- la représentation institutionnelle de l'établissement sur son territoire de compétences et la relation de coordination étroite et permanente entre l'établissement public et les collectivités territoriales,
- la coordination des actions de l'établissement sur le massif par l'animation de l'équipe de massif concernée, en lien avec le délégué territorial correspondant (Vallées cévenoles ou Mont Lozère), et la bonne circulation des informations en son sein,
- la relation partenariale sur les dossiers du territoire avec les services déconcentrés de l'Etat et les organismes départementaux ou régionaux,
- l'identification des besoins du territoire et le lancement de projets, en apportant une ingénierie de projet et en impulsant les politiques prioritaires de l'établissement en relation avec les chargés de mission concernés,
- l'élaboration, le pilotage et le suivi des conventions d'application de la charte passées avec chaque collectivité,
- l'appui aux collectivités pour leur planification et la conduite de projets transversaux liée à leur adhésion (documents d'urbanisme, réglementation de la publicité, réglementation de la circulation motorisée en milieu naturel, gestion de sites paysagers ou naturels, mise en œuvre des mesures de la charte liées aux engagements collectifs et individuels des communes...).

Il assure également sur 20% de son temps la fonction de **chargé de mission Transition énergétique** en lien avec le chef de service Développement durable. Dans ce cadre, il élabore, organise et anime des programmes destinés à l'ensemble du territoire du Parc national :

- participation à la définition des orientations stratégiques et accompagnement de la mise en œuvre des plans Climat-Air-Energie territoriaux,
- préparation des avis du Parc national conformément aux procédures de consultation définies par les textes réglementaires (SRADDET...) et sur l'articulation des documents de planification (énergie, transport, urbanisme...) avec la charte,
- accompagnement en expertise des collectivités locales dans leurs projets de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables ou de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre,
- participation voire animation de démarches thématiques et sectorielles sur le territoire du Parc national sur :
 - le bois énergie, le solaire, l'éolien...,
 - la mobilité durable,
- recherche de soutiens techniques et financiers (fonds européens, aides régionales, aides ADEME...) permettant leur mise en œuvre effective,
- mise en œuvre de l'accord-cadre conclu avec l'ADEME,
- appui au secrétariat général dans sa démarche de maîtrise des consommations énergétiques (aide à l'optimisation des contrats de fourniture d'énergies, suivi des contrats...) et de plan de déplacement,
- rédaction et suivi de la convention d'application de la Charte avec le conseil départemental du Gard.

Pour toutes ces activités, il peut être amené à encadrer des stagiaires.

Pour mener à bien ses missions, le Délégué territorial Basses Cévennes participe aux comités de direction tous les 15 jours et à tout ou partie des réunions de massif Mont-Lozère (ou Vallées cévenoles, suivant les besoins).

De nombreux déplacements sont à prévoir sur le territoire, à Florac-Trois-Rivières mais aussi à l'échelle de la région.

Compétences recherchées

- Très bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des politiques d'aménagement du territoire,
- Très bonne connaissance des politiques publiques en matière de transition énergétique,
- Forte sensibilité au développement durable,
- Bonne connaissance du monde rural,
- Excellent relationnel,
- Excellente expression orale, y compris pour de la prise de parole en public,
- Capacité de négociation et d'animation et force de conviction,
- Maîtrise des techniques rédactionnelles,
- Aptitude au travail en équipe et en réseau,
- Compétences en encadrement,
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et de l'intérêt général,
- Sens de la rigueur, de l'organisation,
- Maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique,
- Compétences souhaitées en utilisation de données SIG

Statut, diplômes, expérience et niveau de formation souhaité

- niveau master minimum
- formation ou expérience requise dans l'animation de projets territoriaux
- formation ou expérience souhaitée dans le domaine de la transition énergétique
- priorité aux agents titulaires de catégorie A de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique territoriale, par voie de détachement ou de mutation
- Permis de conduire B.

Disponibilité

Poste vacant à partir du 1^{er} septembre 2017

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **avant le 19 août 2017**

- **par courriel avec accusé de réception à : carine.thomas@cevennes-parcnational.fr**
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,
Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner **le vendredi 25 août 2017**.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale du Parc national des Cévennes

Tél : 04 66 49 53 28-celine.billault@cevennes-parcnational.fr